



Honoraires de transaction

Prix de vente	Biens et droits immobiliers, fonds de commerces (TTC à la charge du vendeur*)
Jusqu'à 60.000 €	8,5% (avec un minimum de 3.000€)
De 60.001 à 120.000 €	7,5%
De 120.001 à 150.000 €	7%
De 150.001 à 250.000 €	6,5%
De 250.001 à 300.000 €	6%
De 300.001 à 350.000 €	5,5%
A partir de 350.001 €	5%
Stationnements seuls : honoraires forfaitaires 1.500 € Commercialisation de programme neuf : sur devis	

(*) Dans le cas exceptionnel des successions, honoraires de transaction à la charge de l'acquéreur (tranches et taux identiques)

Honoraires de location habitations

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	20 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail logement supérieur à 50m ²	6€/m ²	6€/m ²
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail logement inférieur à 50m ²	8€/m ²	8€/m ²
Etat des lieux	3€/m ²	3€/m ²

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Barème d'honoraires conforme à l'arrêté du 26 Janvier 2022. Prix maximum pratiqués.

Orpi Agence R. Bassanelli – L'Etoile, Bd Charles de Gaulle, 04100 Manosque

EURL au capital de 107.700€ / RCS Manosque n°391.630.852.00013 / Carte professionnelle T/G/S n° CPI 0402 2016 000 008 686 délivrée par la CCI des Alpes de Haute Provence

Caisse de Garantie : Galian, 89 rue de la Boétie, 75008 Paris.

Avis de valeur, expertises et assistance

Avis de valeur	180€ TTC	
Expertises (réalisation d'un devis préalable)	Studio	480€
	T2	600€
	T3	720€
	T4 et plus	840€
Assistance administrative à la vente sans intermédiation	3.000 € TTC forfaitaires	
	Maisons / Villas	T3 et moins 1200€ T4 300€ T5 1400€ Pièce supplémentaire +100€

Honoraires de location autres biens

Locaux professionnels, commerciaux et industriels, stationnements.	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Recherche de locataire, visites, entremise et négociation, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée	1,2 mois du loyer hors taxes	2,4 mois du loyer hors taxes
Location garages et parkings seuls	1,2 mois du loyer hors charges	1,2 mois du loyer hors charges

Honoraires au 21/02/2025

La délivrance d'une note est obligatoire.



Honoraires de gestion locative

Prestation	Honoraires TTC bailleur
Gestion locative (hors parking ou garage seul)	7,2% du quittancement
Assurance GLI	2,8% du montant des loyers perçus, selon conditions d'acceptation du locataire
Prise en charge / clôture de dossier	NEANT
Gestion garage / parking	9,6% du quittancement
Dossier sinistre assurance	90€
Renouvellement / avenant au bail	90€ à la charge du demandeur
Frais fixes de gestion	2,40€/mois/mandant
Dossier contentieux pour lot hors GLI	250€
Éléments déclaration fiscale	20€/mandant
Suivi de travaux supérieurs à 1000€	3% du montant des travaux TTC
Gestion permis de louer	120€
Coût horaire vacation	110€
Gestion Association Syndicale Libre (ASL)	Voir honoraires syndic

Honoraires de syndic (les contrats en cours de validité restent applicables)

Prestation	Honoraires TTC
Gestion courante (0 à 10 lots)	240€/lot avec un forfait minimum de 1800€
Gestion courante (11 lots et plus)	200€/lot avec un forfait minimum de 2400€
Coût horaire vacation	110€
Majoration vacation hors horaires	50%
Assemblée générale supplémentaire	18€/lot principal (minimum 300€)
Conseil syndical supplémentaire	150€
Copie de document	0,20 cts/page
Gestion administrative et matérielle relative aux sinistres : <ul style="list-style-type: none"> Déplacement sur les lieux Prise de mesures conservatoires Assistance aux expertises Suivi auprès de l'assureur 	Au temps passé vacation
Gestion litige et contentieux hors procédures de recouvrement	Au temps passé vacation
Reprise de comptabilité sur exercice antérieur (changement de syndic)	12€/lot par exercice à reprendre
Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure	Au temps passé vacation
Constitution et suivi de dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat	12€/lot
Constitution et suivi de dossier de subvention accordée au syndicat	12€/lot
Immatriculation initiale du syndicat	12€/lot
Autres prestations particulières	Au temps passé vacation

Prestation	Honoraires TTC
Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires	
Frais de recouvrement :	
Mise en demeure RAR	36€
Relance après mise en demeure	36€
Rédaction protocole seing privé	72€
Constitution hypothèque	300€
Mainlevée hypothèque	150€
Requête injonction de payer	360€
Constitution dossier huissier	300€
Constitution dossier avocat	300€
Frais liés aux mutations :	
Etat daté	310€
Opposition 20-I	190€
Pré-état daté	Sur demande 180€
Frais de délivrance de documents papier :	
Carnet d'entretien	24€
Diagnostics techniques immeuble	24€
Informations nécessaires au DPE	24€
Copie ou extrait de PV d'AG et annexes	24€
Assemblée générale demandée par un ou plusieurs copropriétaires pour des questions concernant leurs droits et obligations	18€/lot principal (minimum 300€)
Autres prestations particulières	Au temps passé vacation

Barème d'honoraires conforme à l'arrêté du 26 Janvier 2022. Prix maximum pratiqués.

Orpi Agence R. Bassanelli – L'Etoile, Bd Charles de Gaulle, 04100 Manosque

EURL au capital de 107.700€ / RCS Manosque n°391.630.852.00013 / Carte professionnelle T/G/S n° CPI 0402 2016 000 008 686 délivrée par la CCI des Alpes de Haute Provence

Caisse de Garantie : Galian, 89 rue de la Boétie, 75008 Paris.

Honoraires au 21/02/2025

La délivrance d'une note est obligatoire.